

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022

Le 21 novembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUCHY, Maire, les membres du Conseil Municipal de la Communes de Naours

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoir : 0

Nombre de votants : 14

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 20h20.

Monsieur Philippe LEROY est désigné secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean-Michel BOUCHY, Clémence ROUSSEAU, Nicolas GRANGER, Simonne WATTIER, Philippe ROGER, Claude DELALANDRE, Maryline HAUDRECHY, Isabelle MANSARD, Emmanuel MACHU, Philippe LEROY, Virginie LUCET, Mickaël BIBERON, Thomas THEATRE, Marie PERDIGEON.

Absente : Audrey COTTEAU

ORDRE DU JOUR

- Modification du tableau des effectifs suite aux avancements de grade
- Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes
- Demande de subventions : DETR, DSIL ...
- Concours des maisons fleuries : récompenses
- Présentation projet signalétique : allées du cimetière et rues du village
- Informations du Maire

Modification du tableau des effectifs suite aux avancements de grade

(DEL_2022_21_11_01)

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu les avancements de grade pour l'année 2022,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

1. APPROUVENT le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} décembre 2022 comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 (temps complet)
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 (temps complet)
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique	1 à 30 h / hebdo
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 à 19.5 h/hebdo
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3 (temps complet) 1 à 27h/hebdo
Filière animation	Adjoint d'animation	1 à 30 h / hebdo
Ecoles Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	1 à 29 h / hebdo
Bibliothèque Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1 à 28 h / hebdo.

Un Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet devient Adjoint Technique principal 1^{ère} classe suite à un avancement de grade au 1^{er}/12/2022.

Un Adjoint technique principal 2^{ème} classe à 27 heures par semaine devient Adjoint Technique principal 1^{ère} classe suite à un avancement de grade au 1^{er}/12/2022.

Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes

(DEL_2022_21_11_02)

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 euros au Comité des Fêtes de Naours.

Demande de subventions : DETR, DSIL ...

(DEL_2022_21_11_04 et DEL_2022_21_11_05)

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de réhabilitation du bâtiment communal situé au 12 rue de la Croix.

Le coût prévisionnel retenu pour les demandes de subventions hors travaux VRD et assainissement, s'élève à 925 615 ,06 € HT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la D.E.T.R et arrête le plan de financement suivant :

Montant estimé 925 615.06 € HT soit 1 110 738.07 € TTC

Subvention État DETR 35% : 323 965.27 € (Maintien des services en milieu rural – Projet visant au maintien et au développement des services à la population)

Subvention État DSIL 25% : 231 403.76 € (Mise aux normes et sécurisation de bâtiments publics)

Subvention Conseil Départemental 20% : 185 123.01 €

Reste à charge pour la commune (en fonds propre) : 370 246.03€ (dont 185 123.01 € de TVA)

Concours des maisons fleuries : récompenses

(DEL_2022_21_11_03)

Cette année le nombre de participants au concours des maisons fleuries est de 15 personnes. Monsieur le Maire propose d'offrir à tous un bon d'achat de 25 euros à valoir au magasin HORTIPASSION de Vignacourt.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

Présentation projet signalétique : allées du cimetière et rues du village

(DEL_2022_03_10_06)

Monsieur LEROY présente le projet signalétique pour les allées du cimetière, 8 plaques seront installées dans les principales allées du cimetière, elles seront désignées par des titres d'œuvre d'art (chansons, films, poème...).

18 plaques seront également installées dans différentes rues du village, une carte postale ancienne représentant ces mêmes rues y seront imprimées.

Le projet pour un montant total de 777,60 € TTC

Les membres du Conseil acceptent ce projet à l'unanimité, la dépense avait été inscrite au BP 2022.

Informations du Maire

- M. BOUCHY informe les membres du Conseil qu'un food truck s'installera devant le 12 rue de la Croix les dimanches soir
- M. THEATRE demande s'il est possible d'aligner les passages piétons sous les lampadaires.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire,

L2 Secrétaire de séance,